

L'Association des Maires de France s'associe aussi à la Fédération nationale de la Protection civile afin de centraliser les **dons financiers** de ceux qui voudront témoigner de cette manière leur soutien à l'Ukraine.

via le site :

<https://don.protection-civile.org>

ou par virement au :

IBAN : FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684

BIC : CMCIFR2A

Titulaire : FNPC Tour Essor, 14 rue Scandicci, 93500 Pantin

L'AMF et la Protection civile renouvellent ainsi leur solidarité au peuple ukrainien pris dans l'engrenage de la guerre et unissent leurs efforts pour apporter l'aide indispensable dans ces circonstances.